



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 14 avril 2025 à 19:00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

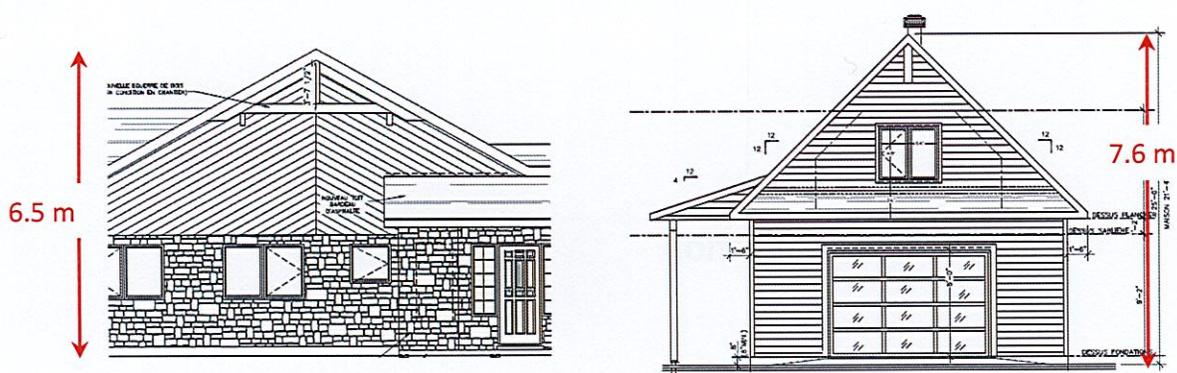
David Applebaum
Chemin du Lac-Cardin
Lantier, J0T 1V0
4711-81-2663-0-000-0000
Lot : 6 030 051 du Cadastre du Québec
Zone: 10V

Nature et effets

Construction d'un garage d'une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

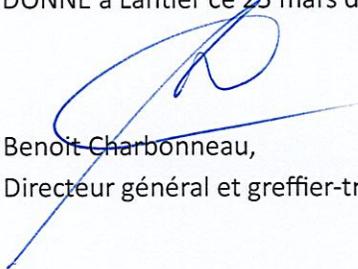
Construction d'un garage d'une hauteur de 7,6 mètres alors que le bâtiment principal a une hauteur de 6.5 mètres. Demande de dérogation mineure de 1.1 mètre sur la hauteur du garage.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 9 décembre 2024 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 mars de l'an deux mille vingt-cinq.


Benoît Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de Lantier

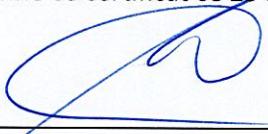
AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 mars 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat ce 25 mars 2025.



Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier